

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Actions européennes	529

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 octobre 2016 adoptant la nouvelle Stratégie régionale européenne,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 20XX lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

I - Défense des intérêts ligériens sur la scène européenne via le Bureau de Bruxelles

ATTRIBUE

une subvention de 600 000 euros sur une dépense subventionnable de 868 000 euros TTC à l'association Pays de la Loire Europe pour la réalisation de ses missions au titre de l'année 2019,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondant pour un montant de 600 000 euros,

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région Pays de la Loire et l'Association Pays de la Loire Europe présentée en annexe 1,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

II - Mise à disposition d'un local en faveur de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM)

ATTRIBUE

une subvention en nature estimée à 2 063,55 euros, charges comprises, au profit de la CRPM, pour la mise à disposition de moyens en nature,

III - Mise en réseau et soutien des associations à vocation européenne

1 - Maison de l'Europe à Nantes (44)

ATTRIBUE

une subvention de 65 500 euros, sur une dépense subventionnable de 242 749 euros TTC, à l'association Maison de l'Europe à Nantes pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2019,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondant à un montant de 196 500 euros, d'une durée de trois ans,

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et la Maison de l'Europe à Nantes en annexe 2,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

2 - Maison de l'Europe en Mayenne (53)

ATTRIBUE

une subvention de 28 000 euros, sur une dépense subventionnable de 115 357 euros TTC, à

l'association Maison de l'Europe en Mayenne pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2019,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondant à un montant de 84 000 euros, d'une durée de trois ans,

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et la Maison de l'Europe en Mayenne en annexe 3,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

3 - Maison de l'Europe Le Mans-Sarthe (72)

ATTRIBUE

une subvention de 15 500 euros, sur une dépense subventionnable de 57 515 euros TTC, à l'association Maison de l'Europe Le Mans Sarthe pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2019,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondant à un montant de 46 500 euros, d'une durée de trois ans,

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et la Maison de l'Europe Le Mans Sarthe en annexe 4,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

4 - Maison de l'Europe Angers Maine et Loire (49)

ATTRIBUE

une subvention de 17 000 euros, sur une dépense subventionnable de 41 131 euros TTC, à l'association Maison de l'Europe Angers Maine et Loire pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2019,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondant à un montant de 51 000 euros, d'une durée de trois ans,

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et la Maison de l'Europe à Angers Maine et Loire en annexe 5,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

5 - Euradionantes (44)

ATTRIBUE

une subvention de 53 000 euros, sur une dépense subventionnable de 1 354 653 euros TTC, à l'association Euradionantes pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2019,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondant à un montant de 159 000 euros, d'une durée de trois ans,

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'Association Euradionantes en annexe 6,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

6 - Graine d'Europe (44)

ATTRIBUE

une subvention de 23 000 euros, sur une dépense subventionnable de 40 025 euros TTC, à l'association Graine d'Europe pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2019,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondant à un montant de 23 000 euros,

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'Association Graine d'Europe en annexe 7,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement

budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

IV - Actions d'information et manifestations européennes

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 42 000 euros pour la prise en charge des dépenses relatives à la mise en œuvre d'actions d'information et de manifestations européennes.

V - Action Educative Ligérienne « Jeunes ligériens, citoyens d'Europe »

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 5 000 euros pour la prise en charge des dépenses relatives à la mise en œuvre de l'action PAE « Jeunes ligériens, citoyens en Europe » au titre de l'année scolaire 2019-2020,

1- Adoption du règlement d'intervention

APPROUVE

le règlement d'intervention pour préciser les modalités d'application du dispositif, en lien avec le règlement d'intervention relatif aux « Actions Educatives Ligériennes » "Jeunes ligériens, citoyens en Europe " en annexe 8.

2- Lycée professionnel Heinlex de Saint-Nazaire (44)

ATTRIBUE

une subvention de 2 500 euros au Lycée professionnel Heinlex de Saint-Nazaire au titre de l'action éducative ligérienne « découverte des valeurs et institutions européennes », sur un montant subventionnable de 12 200 euros TTC,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondant à un montant de 2 500 euros,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017.

3- Lycée général et technique Jacques Prévert de Savenay (44)

ATTRIBUE

une subvention de 600 euros au Lycée général et technique Jacques Prévert de Savenay au titre de l'action éducative ligérienne « découverte des valeurs et institutions européennes » sur un montant subventionnable de 1 000 euros TTC,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondant à un montant de 600 euros,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017.

4- Lycée polyvalent de l'Hyrôme de Chemillé-en-Anjou (49)

ATTRIBUE

une subvention de 1 200 euros au Lycée polyvalent de l'Hyrôme de Chemillé-en-Anjou au titre de l'action éducative ligérienne « découverte des valeurs et institutions européennes », sur un montant subventionnable de 8 316 euros TTC,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondant à un montant de 1 200 euros,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017.

5- Lycée polyvalent Fernand Renaudeau de Cholet (49)

ATTRIBUE

une subvention de 200 euros au Lycée polyvalent Fernand Renaudeau de Cholet au titre de l'action éducative ligérienne « découverte des valeurs et institutions européennes », sur un montant subventionnable de 1 400 euros TTC,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondant à un montant de 200 euros,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017.

6- Lycée polyvalent Saint-Aubin-la-Salle de Verrières-en-Anjou (49)

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 euros à l'OGEC Saint-Aubin-la-Salle de Verrières-en-Anjou au titre de l'action éducative ligérienne « découverte des valeurs et institutions européennes », sur un montant subventionnable de 10 000 euros TTC,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondant à un montant de 2 000 euros,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017.

7- Lycée général Saint-Joseph de Mauges-sur-Loire (49)

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 euros à l'OGEC Saint-Joseph de Mauges-sur-Loire au titre de l'action éducative ligérienne « découverte des valeurs et institutions européennes », sur un montant subventionnable de 8 918 euros TTC,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondant à un montant de 2 000 euros,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017.

8- Lycée professionnel Robert Buron de Laval (53)

ATTRIBUE

une subvention de 1 500 euros au Lycée professionnel Robert Buron de Laval au titre de l'action éducative ligérienne « découverte des valeurs et institutions européennes », sur un montant subventionnable de 4 601 euros TTC,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondant à un montant de 1 500 euros,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017.

9- Lycée professionnel agricole André Provost de de Brette-les-Pins (72)

ATTRIBUE

une subvention de 1 000 euros au Lycée professionnel agricole André Provost de Brette-les-Pins (72) au titre de l'action éducative ligérienne « découverte des valeurs et institutions européennes », sur un montant subventionnable de 8 500 euros TTC,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondant à un montant de 1 000 euros,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017.

10- Etablissement régional d'enseignement adapté Raphaël Elizé de Changé (72)

ATTRIBUE

une subvention de 4 000 euros à l'Etablissement régional d'enseignement adapté de Changé au titre de l'action éducative ligérienne « découverte des valeurs et institutions européennes », sur un montant subventionnable de 5 790 euros TTC,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondant à un montant de 4 000 euros,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement

budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017.

VI - Versement d'une subvention au titre du dispositif CAP EUROPE au lycée Sainte-Marie de Chantonay (85)

ATTRIBUE

une subvention de 4 600 euros sur un montant subventionnable de 23 271 euros TTC à l'OGEC Sainte-Marie de Chantonay propose à des lycéens en BAC PRO une mobilité de formation du 25 février au 22 mars 2019, au titre du dispositif CAP EUROPE,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 4 600 euros pour l'opération citée ci-dessus au titre du dispositif CAP EUROPE,

VII - Versement d'une subvention au titre du dispositif CAP EUROPE à la Maison de l'Europe Le Mans-Sarthe (72)

ATTRIBUE

une subvention de 3 000 euros sur un montant subventionnable de 36 650 euros TTC pour cofinancer leur projet ERASMUS+ de la Maison de l'Europe Le Mans-Sarthe, au titre du dispositif CAP EUROPE,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 3 000 euros pour l'opération citée ci-dessus au titre du dispositif CAP EUROPE

VIII - Versement d'une subvention exceptionnelle à la Maison de l'Europe en Mayenne (53)

ATTRIBUE

une subvention exceptionnelle forfaitaire de 3 712,47 euros à la Maison de l'Europe en Mayenne pour le remboursement de trois factures d'énergie Enercoop.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 3 712,47 euros pour l'opération citée ci-dessus,

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

